



Fiche « Référencement de l'intervenant » du programme Génération Vélo

Avant-propos : le référencement ne concerne pas les agents de collectivité (ETAPS) dans la mesure où leurs interventions ne font pas l'objet de cofinancement. De fait, seuls les intervenants externes à la collectivité se référencent sur la plateforme.

Le programme Génération Vélo, parmi ses objectifs poursuivis, entend **réunir des intervenants qui constituent un vivier disponible et apte à dispenser les différents blocs du Savoir Rouler à Vélo (SRAV)**. À cet effet, les (futurs) intervenants sont invités à se référencer sur la plateforme du programme afin de pouvoir être sollicités par les collectivités, également inscrites dessus.

Chaque intervenant souhaitant intégrer le programme doit **fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées sur la plateforme Génération Vélo**. C'est pourquoi cette fiche s'attache à définir les critères d'accès au statut d'intervenant du programme Génération Vélo. Ceux-ci diffèrent en fonction du souhait de l'intervenant de se référencer sur les blocs 1 et 2 ou sur les blocs 1 à 3.

À noter : l'intervenant se référence sur la plateforme Génération Vélo **au nom de sa structure d'appartenance**. Cela signifie qu'il représente la structure à laquelle il appartient et qu'il n'est pas référencé en tant qu'individu. De même, c'est bien **sa structure qui établit des devis et factures aux collectivités** avec lesquelles il sera amené à travailler. Une même structure peut avoir plusieurs intervenants référencés sur la plateforme.

Afin de faciliter l'inscription sur celle-ci, cette fiche suit le déroulé des étapes de référencement des intervenants proposées sur la plateforme.

Informations sur l'intervenant

Cette première étape vise à identifier l'intervenant demandant à être référencé. Pour cela il doit indiquer **son identité, ses coordonnées et sa zone d'intervention**, qui est définie **par département**. La plateforme propose un menu déroulant où il est possible de cocher le ou les départements sur lesquels l'intervenant souhaite travailler.

Une case « Commentaires » permet de **compléter son ou ses départements avec les communes ou le rayon d'action** que l'intervenant entend couvrir. Les collectivités inscrites sur la plateforme verront en priorité **les intervenants les plus proches d'elles géographiquement**, c'est-à-dire en fonction de l'adresse de leur structure d'appartenance.

Suite à cela, l'intervenant doit **accepter les conditions générales d'utilisation** (CGU) du site internet et de la plateforme, qu'il peut retrouver sur la page « Mentions légales ».

Enfin, la possibilité est offerte aux intervenants d'être recontacté par la FUB pour recevoir des informations concernant la fédération et/ou ses filiales et ses programmes.

Informations sur la structure d'appartenance de l'intervenant

Comme indiqué en introduction, **un intervenant n'est jamais référencé individuellement**, il est nécessairement **soutenu par une entité juridique**, une structure à laquelle il appartient. Est demandé en premier lieu **le numéro de SIRET**, si la structure existe déjà car une autre personne s'est référencée en son nom sur la plateforme, alors l'intervenant sera invité à rejoindre sa structure. Il n'aura pas à fournir de nouveau les pièces justificatives concernant cette dernière.

Si elle n'existe pas déjà, sont alors demandés **le nom, l'adresse (voie, CP, ville) de la structure**.

Est ensuite demandé d'**indiquer son affiliation à l'un des partenaires du SRAV** (un menu déroulant permet de sélectionner le partenaire en question). C'est une **condition sine qua none que la structure doit remplir** afin que son ou ses intervenants puissent être référencés.

Enfin, une copie de l'**attestation d'assurance doit être téléversée dans la plateforme** à cette étape. Ce document doit être au **format PDF**, être **lisible** (pas d'ombres ou de tâches ne permettant pas de distinguer les caractères) et doit porter **une mention prouvant que les activités vélos sont bien prises en charge**.

Champs d'interventions et pièces justificatives

Un premier niveau d'informations attendues concerne l'ensemble des futurs intervenants du programme :

- **Appartenir à une structure juridique** (associations, clubs, microentreprises...) qui propose des interventions aux collectivités pour les blocs 1 et 2 ou 1 à 3 et ce, **sous forme de prestation**,
- **Être inscrit en tant qu'intervenant** sur [la plateforme SRAV du ministère des Sports](#),
- **Répondre aux critères de référencement** pour les blocs 1 et 2 ou 1 à 3 (à retrouver ci-après).

Ils doivent ensuite renseigner le champ d'interventions qu'ils souhaitent couvrir : ils peuvent se positionner soit sur les blocs 1 et 2, soit sur les blocs 1 à 3 et apparaîtront respectivement dans une liste d'intervenants mobilisables pour les blocs 1 et 2 ou pour les blocs 1 à 3.

En effet, les modalités d'accès au statut d'intervenant diffèrent quelque peu en fonction du fait que l'intervenant souhaite se référencer sur les blocs 1 et 2 ou 1 à 3.

Les diplômes éligibles seuls

Afin de dispenser les blocs 1 et 2 ou les blocs 1 à 3 du SRAV, les intervenants doivent justifier du fait d'être titulaire de diplômes (listés ci-dessous) permettant à eux seuls de se référencer sur l'ensemble des blocs :

- Le Certificat de Qualification Professionnel spécialité « animateur Mobilité à Vélo »,
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Activités du cyclisme » (BPJEPS AC)¹,
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et des Sports spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » + UCC Cycliste/UCC VTT/UCC BMX/UCC Triathlon,
- Le Diplôme d'État, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « BMX » (DEJEPS BMX),
- Le Diplôme d'État, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « Cyclisme traditionnel » (DEJEPS CT),
- Le Diplôme d'État, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « VTT » (DEJEPS VTT),
- Le Diplôme d'État supérieur, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « Cyclisme » (DESJEPS Cyclisme),
- Le Diplôme d'État supérieur, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « Triathlon » (DESJEPS Triathlon),
- Le Diplôme d'État supérieur, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Performance sportive » mention « Triathlon et disciplines enchaînées »,
- La licence mention « STAPS : entraînement sportif » – BMX,
- La licence mention « STAPS : entraînement sportif » – Cyclisme sur piste,
- La licence mention « STAPS : entraînement sportif » – Cyclisme sur route,
- La licence mention « STAPS : entraînement sportif » – VTT,
- La licence mention « STAPS : entraînement sportif » – Triathlon,
- Le Diplôme d'État spécialisé « Alpinisme » mention « Accompagnateur en moyenne montagne » + CQC VTT,
- Le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports (BAPAAT).

Lors du référencement sur la plateforme, l'intervenant fournira une copie du parchemin pour chaque diplôme sélectionné.

Les diplômes nécessitant des éléments complémentaires

Si l'intervenant n'est pas titulaire de l'un de diplômes cités au point ci-dessus, il peut tout de même être titulaire d'autres diplômes éligibles, si ces derniers sont accompagnés de formations d'intervenants SRAV ou d'expériences d'animation de cycles SRAV, en fonction des blocs que l'intervenant souhaite dispenser.

Les diplômes également éligibles et nécessitant des éléments complémentaires sont :

- La licence professionnelle mention « Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » – BMX,

¹ Les versions antérieures des diplômes cités ici sont également valables. Par exemple : le BEESAC est un diplôme éligible. Une vérification au cas par cas sera effectuée pour chaque autre diplôme concerné.

- La licence professionnelle mention « Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » – Cyclisme sur piste,
- La licence professionnelle mention « Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » – Cyclisme sur route,
- La licence professionnelle mention « Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives » – VTT,
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité « Éducateur sportif » mention « Activités physiques pour tous » (BPJEPS APT),
- Le Diplôme d'Étude Universitaire Générale « STAPS » (DEUG STAPS),
- Le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques « Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles » (DEUST),
- Le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques « action, commercialisation des services sportifs » (DEUST),
- Le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques « Manager de club sportif » (DEUST),
- La licence mention « STAPS : Éducation et motricité »,
- La licence mention « STAPS : Activité physique adaptée et santé »,
- La licence mention « STAPS : Entraînement sportif »,
- La licence professionnelle mention « Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives »,
- Aide-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif,
- Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif.

Lors du référencement sur la plateforme, l'intervenant fournira une copie du parchemin pour chaque diplôme sélectionné.

Les éléments complémentaires

En plus de l'un de ses diplômes, il faudra indiquer au moins l'un des éléments complémentaires suivants :

- Une formation d'intervenants SRAV dispensée dans le cadre de Génération Vélo (complète ou module de spécialisation),
- Une formation d'intervenant SRAV dispensée par un partenaire SRAV et référencée par Génération Vélo,
- Une formation d'intervenant dispensée par un partenaire SRAV et non référencée par Génération Vélo, **uniquement pour la dispense des blocs 1 et 2**,
- Une expérience de 20 heures minimum d'animation de cycles SRAV, **uniquement pour la dispense des blocs 1 et 2** (voir l'annexe « Attestation sur l'honneur » de cette fiche).

Pour un intervenant souhaitant **dispenser les blocs 1 et 2 ou les blocs 1 à 3 et ayant suivi une formation d'intervenant**, il devra téléverser une preuve de suivi de la formation d'intervenant SRAV en question. Sur ce document doivent figurer les informations suivantes :

- La mention « Formation d'intervenants SRAV » ou « IMV orientée SRAV »
- L'organisme délivrant la formation
- La date et le lieu de la formation

Pour un intervenant souhaitant **dispenser les blocs 1 et 2 et ayant une expérience d'animation de cycles SRAV**, il pourra à la place de la preuve de suivi de formation d'intervenant, **faire remplir et signer manuellement par le ou la responsable de sa structure une attestation sur l'honneur** recensant les expériences d'animation de cycles SRAV. L'intervenant devra ensuite la téléverser dans la plateforme Génération Vélo.

Après avoir complété le formulaire et téléversé l'ensemble des documents nécessaires, l'intervenant peut vérifier son éligibilité. La plateforme lui indique, en fonction du diplôme qu'il a sélectionné et des éléments complémentaires qu'il a fournis, s'il peut envisager d'être référencé sur les blocs 1 à 3 ou sur les blocs 1 et 2. Le référencement reste soumis au traitement de son dossier et à **la vérification des pièces justificatives par l'équipe Génération Vélo**.

Pour terminer son inscription, l'intervenant signe électroniquement **la charte d'engagement de l'intervenant du programme, dont il s'engage à respecter les termes**. Cette étape de confirmation de signature de la charte marque le terme de la demande de référencement effectué par chaque intervenant. **Elle ne peut alors plus être modifiée** car elle arrive entre les mains de l'équipe Génération Vélo qui la traite et peut éventuellement revenir vers l'intervenant pour lui demander des précisions.